

Sacs taxés - mesures sociales dans la Région de Sierre

	Personnes souffrant d'une incontinence durable	
	suivies par le CMS	pas suivies par le CMS
Anniviers	60 sacs/an remis en trois fois par le CMS à domicile.	60 sacs/an à chercher en trois fois au bureau du CMS (Vissoie, sur rendez-vous) ou au magasin du CMS (Sierre) avec attestation médicale.
Chalais	30 sacs/an remis à domicile par le CMS.	30 sacs/an à chercher au magasin du CMS (Sierre) avec attestation médicale.
Chippis	45 sacs/an remis en trois fois à domicile par le CMS.	45 sacs/an à chercher en trois fois au magasin du CMS (Sierre) avec attestation médicale.
Crans-Montana	50 sacs/an remis en trois fois à domicile par le CMS.	50 sacs/an à chercher en trois fois au bureau du CMS (Chermignon d'en Haut, Venthône, sur rendez-vous) ou au magasin du CMS (Sierre) avec attestation médicale.
Icogne	30 sacs/an remis à domicile par le CMS.	30 sacs/an à chercher au magasin du CMS (Sierre) ou au bureau du CMS (Chermignon d'en Haut, sur rendez-vous) avec attestation médicale
Grône	30 sacs /an à chercher au bureau communal avec attestation du CMS.	30 sacs/an, à chercher au bureau communal avec attestation médicale.
Saint-Léonard	30 sacs/an remis à domicile par le CMS	30 sacs/an à chercher au bureau communal avec attestation médicale.
Sierre	45 sacs/an remis en trois fois à domicile par le CMS.	45 sacs/an à chercher en trois fois au magasin du CMS avec attestation médicale.
Veyras	50 sacs/an remis au bureau communal avec certificat médical ou ordonnance.	50 sacs/an remis au bureau communal avec certificat médical ou ordonnance.

Pour toutes ces communes, les sacs remis sont des sacs de 35 litres.

Sierre, 9 février 2018/CMS